

SAPHYR



Qui ? Porteur et origine du projet.

Lancé en 2010 avec l'impulsion de la DRJSCS de Lorraine, le dispositif SAPHYR était pensé pour être porté par le mouvement sportif et donc à l'époque par le CROS Lorraine. De 2010 à janvier 2017, une cheffe de projet était employée par le CROSL pour coordonner le dispositif. Aujourd'hui, SAPHYR prend toujours place en ex-Lorraine malgré le caractère régional de la nouvelle structure du CROS Grand Est avec à sa coordination une chargée de missions (0.5 ETP). Toujours épaulé par la DRDSCS Grand Est, l'ARS Grand Est et la Région Grand Est, SAPHYR poursuit son activité.

Pourquoi, Pour qui ? Finalités.

SAPHYR (Santé par l'Activité PHYSique Régulière) vise toute personne inactive dans le but de lui redonner goût à la pratique physique. SAPHYR constitue un programme de remise en forme et en état d'esprit pour adopter un style de vie actif. Aujourd'hui la plupart des bénéficiaires présentent une pathologie chronique et ont été pris en charge au sein d'un parcours d'éducation thérapeutique du patient à la suite duquel SAPHYR prend sa place pour la thématique Activité Physique et santé. Le programme vise surtout à renforcer la confiance en soi du bénéficiaire et à relever sa motivation en lui montrant que l'activité physique est omniprésente chaque jour et qu'il est possible de s'y exercer sans douleur.

Quoi, Où, Quand ? Contenu précis (description), échéance et localisation du projet.

SAPHYR se déploie sur tout le territoire Lorrain notamment sur les territoires couverts par un réseau de santé ou une structure pluridisciplinaire (exemples : SOCOLOR en Moselle et Meurthe-et-Moselle, RESAMEST en Moselle, Espace Santé de Remiremont dans les Vosges, Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montmédy en Meuse,...).

Le dispositif SAPHYR est un programme qui articule et organise la rencontre entre deux champs d'action distincts : les soins de santé et l'activité physique et sportive.

D'un côté, les structures sanitaires, sociales et médico-sociales de la Région Lorraine représentent le lieu de l'émergence et de la négociation autour du projet d'activité physique pour les usagers, et de l'autre côté, le mouvement sportif, qui décline sa mission d'intérêt commun de développement du sport pour tous, apporte une réponse spécifique de prise en charge des usagers par l'activité physique à des fins de santé.

Pour une mise en place efficace de l'accompagnement, le dispositif s'appuie sur une organisation qui relie les acteurs selon les contextes, les territoires et les activités.

L'encadrement des accompagnements à la reprise d'une activité physique à des fins de santé est aménagé selon diverses approches (territoriale, par lieu de vie, populationnelle, thématique) :

- Mise en place du partenariat avec chaque structure de santé demandeuse d'atelier d'activité physique pour leurs publics ;
- Mobilisation des intervenants (issus du mouvement sportif) à l'encadrement d'activité physique à des fins de santé.

L'intervention de la coordination du dispositif SAPHYR pour chaque action comprend :

- les activités et les déplacements pour l'organisation de l'action :
 - conventionnement avec la structure demandeuse
 - recrutement de l'éducateur sportif
 - conventionnement avec l'employeur
 - déplacements pour l'organisation, le suivi et la pérennisation de l'action.
- l'accompagnement SAPHYR, proprement dit, composé de:
 - un entretien initial par personne
 - une animation en 7 séances d'activité physique encadrées et 2 libres pour le groupe
 - un temps d'évaluation par personne
 - au moins 8 déplacements par l'éducateur sportif (domicile-lieu de pratique).
- les activités dévaluation de l'action :
 - suivi post-accompagnement sur un an par personne
 - compte-rendu annuel des suivis

L'accompagnement SAPHYR comprend un entretien initial individuel et un entretien d'évaluation. Les séances collectives ou individuelles sont encadrées par un intervenant en activité physique (éducateur sportif, professionnel APA, ...). Les personnes sont ensuite orientées vers une pratique encadrée, en club ou association sportive, voire une pratique libre.

L'intégration des personnes bénéficiaires, après l'accompagnement SAPHYR, est coordonnée avec les clubs et associations sportives de Lorraine, et nécessite :

- La mobilisation, au cas par cas, d'une offre d'activité physique de proximité (clubs et associations sportives) pour une pratique adaptée aux besoins des bénéficiaires concernés ;
- lorsque cela est possible, l'implantation d'un atelier permanent dans la structure sanitaire, médico-sociale ou sociale pour un accès à une pratique régulière et modérée d'activité physique ;
- le maintien du partenariat développé avec les clubs et associations sportives engagés dans la prise en charge des bénéficiaires de l'accompagnement SAPHYR pour favoriser le développement des pratiques d'activité physique à des fins de santé.

Comment ? Approche technique (besoins, ressources, compétences...).

SAPHYR a pu constituer son propre réseau d'éducateurs sportifs informés du dispositif lors d'une journée dédiée (environ deux sessions par an de 2011 à 2017). Environ 150 éducateurs Lorrains peuvent donc répondre à l'appel si une demande émerge sur le territoire. Chaque éducateur possède un diplôme leur permettant d'exercer contre rémunération et sont sensibilisés à la thématique sport santé soit par le biais de leur formation initiale soit par une formation suivie par ailleurs.

Lors de la journée d'information, les éducateurs sont spécifiquement interpellés sur leur compétence à promouvoir l'activité physique comme un atout essentiel à la suite d'un parcours de soin d'un patient et surtout comme une pratique non invasive et contrôlée. En effet, l'éducateur et le professionnel de santé confiant ses patients se doivent d'être à l'écoute l'un de l'autre pour un partenariat opérationnel efficace.

Combien ? Approche financière, qui finance ?

Le dispositif est subventionné en majorité par l'Agence Régionale de Santé qui prend à cœur des initiatives menées sur le thème de l'activité physique à des fins de santé notamment pour les publics en situation de pathologie chronique. Par ailleurs la Région Grand Est apporte son soutien sur une partie des accompagnements (lorsque ceux-ci concernent des publics autres que ceux pris en charge par l'ARS comme par exemple le public sénior) et sur les coûts relatifs à toute forme de communication du dispositif. Le Centre National du Développement du Sport (CNDS) permet au CROS Grand Est d'employer une chargée de missions pour coordonner le dispositif SAPHYR. Enfin la DRDJSCS apporte soutien et expertise avec le Dr LAURE, agent de l'état et médecin du CROSGE notamment à l'origine du dispositif SAPHYR.

Environ 300 personnes bénéficient du programme chaque année.